IOTC-2018-CoC15-CR23 [F] Rapport d'application de la CTOI pour : Somalie Rapport daté du : 12/04/2018

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État Ponctualité	précédent ¹ Contenu	État Ponctualité	actuel Contenu	Observations	Remarques de la CPC
1. 0	bligations de mi	ise en œuvre	•						
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (16.03.2018)	L	С	L	С	Reçu 07.04.18	
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	28.02.2018	L	С	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni	
1.3.	CS	Rapport national scientifique	15.11.2017	С	С	С	С	Reçu 14.11.17	
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	16.03.2018	L	С	N/C	N/C	Absence de réponse à la lettre de commentaires	
2. St	tandards de gest	tion							
		Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Marquage des navires ²	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A		
	Rés. 15/04	Marquage des engins ²		N/A	N/A	N/A	N/A		
2.1.		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Fiches de pêche à bord ²		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	Depuis 15.02.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
		Numéro OMI pour les navires éligibles	Depuis 01.01.2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	Depuis 15.02.2016	N/A	N/A	N/A	N/A	La Somalie n'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés	
2.3.	Rés. 17/07	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A		
		Plan de gestion des DCP	31.12.2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
2.4.	Rés. 15/08	Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A		
2.5.	Res. 16/07	Interdiction des lumières artificielles de surface ou immergées dans le but d'agréger des poissons.	27.09.2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
2.6.	Res. 16/08	Interdiction des aéronefs et des véhicules aériens sans pilote.	27.09.2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
2.7.		Rapport sur les méthodes pour réaliser les réductions de captures de YFT.	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A		
2.8.	Res. 17/01	Senneur servis par navire d'appui.	01.01.2018			N/A	N/A		
2.9.		Plan de réduction de l'utilisation des navires	31.12.2017			N/A	N/A		

 1 C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	C	Informations requises	Échéance/	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques
17	Source		Remarques	Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu	Observations	de la CPC
		d'appui.							
2.10.	Res. 16/06	Rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les obligations de déclaration des donnés de captures.	16.03.2018	C	С	L	С	Collecte des données de prise et effort des sites de débarquement sur les plages, développement d'une base de données centrale du système de collecte et déclaration des données sur les pêches Nouveau système de collecte de données sur les pêches, source IOTC-2018-CoC15-IR23	
3. Do	<u>éclarations</u> conc	eernant les navires							
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	L	С	N/A	N/A	La Somalie n'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés.	
3.2.	Rés. 15/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	L	P/C	L	P/C	Source - IOTC-2016-CoC13-IR25: Somalie envisage d'élaborer un Plan de développement des flottes à l'avenir.	
		Capacité de référence							
3.3.	Rés. 15/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	С	С	С	С	Source - IOTC-2016-CoC13-IR25: Somalie n'a pas de navire pêchant	
3.3.	Kes. 13/11	Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		С	С	С	С	des thonidés tropicaux en 2006 et n'a pas de navires pêchant SWO/ALB en 2007.	
3.4.		Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - IOTC-2016-CoC13-IR25: la Somalie n'a pas de navires de 24 m ou plus, ou pêchant hors de sa ZEE des thons et espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI	
3.5.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.6.		Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de pêche étranger	
3.7.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	autorisé à pêcher des thonidés et espèces apparentées dans sa ZEE	
3.8.		Information sur les accords d'accès	26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A	source : IOTC-2018-CoC15-IR23	
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
4. Sy	stème de surve	illance des navires							
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01.07.2007	N/A	N/A	N/A	N/A	La Somalie n'a pas de navires sur le	
4.2.	Kes. 15/05	Rapport sur la mise en place et défaillances techniques des SSN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Registre des navires autorisés.	
4.3.		Plan de mise en œuvre des SSN	30.04.2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
		atoires – CPC État du pavillon							
5.1.	Rés. 15/02	Captures nominales							

N°	Source	Informations requises	Échéance/	nce/ État précédent ¹ État actuel Observations		Observations	Remarques		
17		mormations requises	Remarques	Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		de la CPC
	& Rés 15/05	• Pêcheries côtières	30.06	С	P/C	С	P/C	Source - IOTC-2017-SC20-NR24: SOM a informé qu'elle n'a pas mise en place de système de collecte de données mais envisage de commencer prochainement la collecte des données sur les pêcheries artisanales.	
		Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de PS, BB, GN, LL sur le	
		Pêcheries palangrières	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A	Registre des navires autorisés en 2016	
		Prises et effort							
		Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie	
5.2.		Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de PS, BB, GN, LL sur le	
		Pêcheries palangrières	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A	Registre des navires autorisés en 2016	
		Fréquences de tailles							
		Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie	
5.3.		Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de PS, BB, GN, LL sur le	
		Pêcheries palangrières	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A	Registre des navires autorisés en 2016	
		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)							
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	_	
5.4.		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneur et/ou navire auxiliaire sur le Registre des navires autorisés ou actifs en 2016	
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		
		mesures d'atténuation et prises accessoires u mandat de la CTOI							
		Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie (pour les pêcheries côtières)	
6.1.	Rés. 17/05	Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie (pour les pêcheries côtières)	
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie (pour les pêcheries côtières)	
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins- renards de la famille des <i>Alopiidæ</i>	Depuis 07.07.2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
6.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis 14.08.2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
6.4.	Rés. 12/04	Rapport sur avancement de l'application des Directives FAO et de la présente résolution ²	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A		
6.5.	RCS. 12/04	Données sur les interactions avec tortues marines	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	La Somalie n'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés.	

No. Coupe speed of degrees is hord Depuis Coupe Solabre à bord (Sement) Depuis Of (See 2009) N/A	N°	Source	Informations requises	Échéance/	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques
	1	Source	•	-	Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu	Observations	de la CPC
No.	6.6.			06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A		
Mise en place de mesures d'atténuation au sui des 25° Septis Oil 1 2010 Oil	6.7.		Salabres à bord (Senneurs)		N/A	N/A	N/A	N/A		
6.9 8.1 8.1 8.1 9.1	6.8.		Rapport sur les oiseaux de mer ²	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A		
Donnees sur les interactions avec les cetaces Crous engins N/A N/A N/A N/A N/A	6.9.	Rés. 12/06			N/A	N/A	N/A	N/A		
Cas d'encerclement d'un cétacé 16.03.2018 N/A	6.10	Pág 12/04	Données sur les interactions avec les cétacés	(Tous engins)	N/A	N/A	N/A	N/A		
Refs. 13.05 Each	0.10.	Res. 13/04		16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A		
Cas d'encerclement d'un requin-baleine Pio. 32.018 N/A	6.11	Rés 13/05	•	(Tous engins)	N/A	N/A	N/A	N/A		
Time			•		N/A	N/A	N/A	N/A		
Rés. 17/06 Rés. 17/06 Rés. 17/06 Rés. 17/06 Rapport des resortisants Rés. 17/06 Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées Registre des navires autorisés Res. 11/04 Res. 11/04 Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées Res. 11/04 Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées Res. 11/04 Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées Res. 11/04 Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées Rapport des navires autorisés en 2016 Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions prés la marée Rapport des résultats des navires autorisés Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions prés la marée Rapport des résultats des navires autorisés Rapport des résu	7. Na	avires illicites n	on déclarés, non réglementés (INN)							
8.1	7.1.			(06.03.2018)					INN de la CTOI en 2017	
8.1. 8.2. 8.2. 8.3.Rés. 17/06Transbordements en mer – rapport des CPC Rapport sur les transbordements au port 2 16.03.2018 16.03.2018 16.03.2018 16.03.2018 17.2008 18.3.N/A N/A </td <td></td> <td></td> <td></td> <td>16.03.2018</td> <td>С</td> <td>С</td> <td>С</td> <td>С</td> <td>Aucun ressortissant à bord en 2017</td> <td></td>				16.03.2018	С	С	С	С	Aucun ressortissant à bord en 2017	
Rapport sur les transbordements au port 2 16.03.2018 N/A N		ansbordements								
Rés. 17/06 Liste des navires transporteurs autorisés Depuis le 01.07.2008 N/A N/					12					
Rés. 17/06 Liste des navires transporteurs autorises 01.07.2008 N/A	8.2.		Rapport sur les transbordements au port ²		N/A	N/A	N/A	N/A		
8.4. Rapport des resultats a enquétes sur les infractions présumées 13.02.2018 N/A	8.3.	Rés. 17/06	_		N/A	N/A	N/A	N/A		
9.1. Programme régional d'observateurs2 (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins) Popuis 2013 N/A N/			infractions présumées						Registre des navires autorises.	
9.1. Programme régional d'observateurs² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins) 9.2. 9.3. Rés. 11/04 9.4. Programme régional d'observateurs² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins) • 5% obligatoire, en mer (Tous navires)² Depuis 2013 N/A			Paiement contribution PRO	12.01.2017	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.1. de navires suivis et couverture par types d'engins) 9.2. e 5% obligatoire, en mer (Tous navires)² Depuis 2013 N/A	9. O	bservateurs								
9.4. Rés. 11/04 Pepuis 2013 P			de navires suivis et couverture par types	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A	Registre des navires autorisés en	
9.4. Rés. 11/04 9.5 % Débarquements artisanaux² Pepuis 2013 N/C			• 5% obligatoire, en mer (Tous navires) ²	Depuis 2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5. Rapports d'observateurs N/A N/A N/A N/A Registre des navires autorisés en 2016	9.4.	Rés. 11/04	• 5 % Débarquements artisanaux²	Depuis 2013	N/C	N/C	N/C	N/C	SOM n'a pas de système d'échantillonnage au port/ sur les sites de débarquement pour collecter les statistiques sur la flottille artisanale.	
10. Programme de document statistique	9.5.		Rapports d'observateurs		N/A	N/A	N/A	N/A	Registre des navires autorisés en	
	10. Pr	ogramme de do	ocument statistique							

N°	Course	Informations requises	Échéance/	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques
IN	Source	Informations requises	Remarques	Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu	Observations	de la CPC
10.1.		Rapport 1 ^{er} semestre (2017)	01.10.2017	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.2.		Rapport 2 ^e semestre (2016)	01.04.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	La Samalia n'a nos de navires sur le	
10.3.	Rés. 01/06	Rapport annuel ² (2016)	16.03.2018	N/A	N/A	N/A	N/A	La Somalie n'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés en 2016	
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	N/A	N/A	N/A	N/A	Registre des navires autorises en 2010	
11. In	11. Inspections au port								
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	C	С	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni	
11.2.		Liste des ports désignés	Au 31.12.10	C	C	C	C	Reçu 01.07.15: a désigné 4 ports	
11.3.		Autorité compétente désignée		C	C	C	C	(Mogadiscio, Kismayo, Berbera et	
11.4.		Périodes de notification préalable		C	C	C	C	Bosaso)	
11.5.	Rés. 16/11	Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	С	С	N/C	N/C	Aucune information fournie	
11.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie	
11.7.		Refus de demande d'entrée au port	01.03.2011	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie	
12. M	lesures relatives	aux marchés							
12.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thons et espèces apparentées	16.03.2018	С	С	L	С	Aucun débarquement, aucun transbordement, aucune importation dans les ports nationaux en 2017, source IOTC-2018-CoC15-IR23	

<u>Commentaires sur le niveau d'application par Somalie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA14 en 2017.</u>

Commentaires: En ce qui concerne le niveau d'application par Somalie des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 14^e session en 2017, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à Somalie par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 mai 2017.

- N'a pas soumis le Plan de développement des flottes, comme requis par la Résolution 15/11.
- N'a pas fourni les captures nominales pour les pêcheries côtières aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.
- N'a pas fourni les données de capture et d'effort pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 15/02.
- N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 15/02.
- N'a pas fourni les captures nominales pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.
- N'a pas fourni les données de capture et d'effort pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.
- N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.
- N'a pas mis en œuvre le programme d'observateur, aucune information fournie sur les 5 % progressifs pour les débarquements artisanaux, comme requis par la Résolution 11/04.

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de la Somalie.

<u>Problèmes actuels concernant le niveau d'application par Somalie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA15 en 2018.</u>

Après examen du Rapport d'application 2018 de Somalie, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Questions de conformité	État actuel (2018)	État précédent (2017)
Questions de conformité répétées		
• N'a pas soumis le Plan de développement des flottes, comme requis par la Résolution 15/11.	P/C	P/C
• N'a pas fourni les captures nominales pour les pêcheries côtières aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.	P/C	P/C
• N'a pas fourni les données de capture et d'effort pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 15/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 15/02.	P/C	P/C
• N'a pas fourni les captures nominales pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.	N/C	N/C
• N'a pas fourni les données de capture et d'effort pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.	N/C	N/C
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateur, aucune information fournie sur les 5 % progressifs pour les débarquements artisanaux, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C
Questions de conformité non répétées		

• N'a pas fourni le Questionnaire d'application, comme requis par le Règlement intérieur.	N/C	C
• N'a pas soumis de réponse à la lettre de commentaires, comme requis par la Commission.	N/C	C
• N'a pas fourni le rapport sur les débarquements des navires étrangers dans les ports nationaux, comme requis par la Résolution 05/03.	P/C	C
• N'a pas fourni les rapports d'inspection au port, comme requis par la Résolution 16/11.	N/C	С
• N'a pas procédé au suivi de 5% au moins de LAN / TRX, comme requis par la Résolution 16/11.	N/C	С
• N'a pas fourni les informations sur le refus d'entrée au port, comme requis par la Résolution 16/11.	N/C	С